

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2024-30 – Autorisation d’occupation du domaine public – déménagement rue du Général de Gaulle.**

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l’agence NOROT en date du 21 mars 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement devant le 35 rue du Général de Gaulle pour permettre le bon déroulement d’opérations de déménagement,

**ARRETE**

**Article 1** : Le vendredi 29 mars 2024, entre 08 heures et 12 heures, l’entreprise NOROT DEMENAGEMENTS est autorisée à occuper les 2 places de stationnement en zone bleue devant le 35 rue du Général de Gaulle, afin d’y stationner leur véhicule et un monte-meuble.

A l’issue de ces opérations, les places devront être laissées propres et en état.

L’entreprise NOROT DEMENAGEMENT veillera à ce que la sécurité des piétons soit assurée.

**Article 2** : Les services de la ville mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

**Article 3** : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Entreprise NOROT DEMENAGEMENT,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 25 mars 2024

Maîche, le 22 mars 2024

Le Maire,

Régis LIGIER

